

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1564 24 juin 2015

SOMMAIRE

Agacom 75	5051	IH 9 Holdings Lux S.à r.l	75069
AKZENT Invest Fonds 1 (Lux) 75	5026	Ilix Holding S.A	75070
ALF S.à r.l. SPF 75	5029	ING Private Capital Special Investments Fund	
A.L.F. Société de Participation SPF S.à r.l 75		S.C.A SICAV - FIS	
Alinvest SPF S.A	5027	Jade Soparfi S.à r.l	75051
Allianz Global Investors Fund 75	5048	Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l	75070
Alpina Negotium S.à r.l 75	5060	JSS Special Investments FCP (SIF)	75047
Bank GPB International S.A 75	5045	Kayl PL S.à r.l.	75038
Belloc S.A	5059	LUX-FUND Advisory S.A	75067
BTM Premier Fund V 75	5048	Lux-Sutures S.A	75065
Carlisle Holding Company 75	5059	LYXOR Synopsis Fund	75028
Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A 75	5060	Maison du Beau Cadeau	
Chonga Negotium S.à r.l 75	5060	Mandalore Holding	75026
Citedevant S.A 75	5064	Mars Investment S.à r.l	75071
Crédit Agricole Luxembourg 75	5040	Millennium Sicav	75052
Crestone Needle Invest S.A 75		MO Group International S.A., SPF	
Dreieich S.à r.l	5049	Parnassa Holding S.A	75044
Ecole Européenne de Shaolin S.à r.l 75	5042	Promonova S.A	
ECP Africa FII S.à.r.l 75	5064	QS Master GP	75066
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l 75	5065	RBS (Luxembourg) S.A	75040
EP Galileo France 2 S.à r.l 75	5050	RBS (Luxembourg) S.A	75043
EPI 2 S.à r.l 75	3030	RES 2 S.A	
Epi II S.à r.l	5058	Safetouring International S.A	75052
ERI Bancaire Luxembourg S.A 75	5026	SANAD Fund for MSME	75057
Euro Choice VI LP 75	5068	Sasmat Theodule SCA	75057
Faroe Investments Daventry S.à r.l 75	5061	SCI Immo Walmon	75071
Ferwi Holding S.A 75	5043	Selected Absolute Strategies	75027
FinAdmin E.I.G 75	5045	S.I. Snacking 1 S.à r.l	75045
Germont Investments S.à r.l 75	5065	Structured Invest S.A	75048
Globaltex Investissements S.A	5067	TPL Wittenberge S.à r.l	75052
GPB International S.A 75	5045	Velcar S.A	75049
Hermes Securities S.A 75	5068	WealthCap S.A. SICAV-SIF	75044
Hocap S.A 75	5070		



ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 10 juillet 2015 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 2014 :
- 2. Lecture du rapport de révision et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014, tels qu'établis par le Conseil d'Administration ;
- 3. Lecture et décision de la proposition d'affectation des résultats ;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs ;
- 5. Elections statutaires;
- 6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise;
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Un mandataire

Référence de publication: 2015089290/22

AKZENT Invest Fonds 1 (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de AKZENT Invest Fonds 1 (Lux) modifié au 1 ^{er} juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2015059095/10.

(150067611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Mandalore Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.280.

The Shareholders are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held on *June 30, 2015* at 17.00 p.m. at the registered office of the notary Jean SECKLER at 3, route de Luxembourg, 6130 Junglinster, Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- Paying-up and increasing of the share capital of the Company by a contribution in kind of an amount of one hundred thirty-five million five hundred and thirteen thousand euros (EUR 135.513.000) with the creation and the issue of one hundred thirty-five million five hundred and thirteen thousand (135.513.000) new shares of the Company;
- Acknowledgment of the renunciation of the preferential rights of subscription of the shareholders of the Company;
- Decision to set up an authorized capital up to a total amount of two hundred ninety-four million eight hundred twenty-nine thousand two hundred and fifty Euros (EUR 294,829,250.-) and granting to the board of directors the authorization to increase in one or several operations(s) the issued and subscribed capital within the limits of the authorized capital;
- Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase and the authorized capital of the Company;
- Miscellaneous.

TITAN S.à r.l.

Sole director

Référence de publication: 2015096417/24.



Alinvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2015 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2014.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015042670/1031/15.

ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV-FIS will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on *13 July 2015* at 10.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

- 1. Presentation of the reports of the board of directors and of the independent auditor;
- 2. Approval of the statements of net assets and of the statement of operations as per 31 December 2014;
- 3. Allocation of net results;
- 4. Statutory appointments (appointment(s) and/or resignation(s)).

To be admitted to the general meeting, bearer shareholders are required to deposit their securities at the headquarters and branches of ING Luxembourg and to express their attention to attend the general meeting at least five clear days before the meeting.

The Board of Managers.

Référence de publication: 2015096420/755/20.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Selected Absolute Strategies, qui se tiendra au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le *3 juillet 2015* à 15h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport sur les résultats de la liquidation et indication des causes empêchant la finalisation de la liquidation.
- 2. Publication du bilan de la Société.
- 3. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de Banque Internationale à Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.,

Liquidateur de Selected Absolute Strategies

Référence de publication: 2015088713/755/19.



Crestone Needle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.298.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l'«Assemblée») qui a eu lieu le 2 juin 2015 à 17 heures n'a pas pu délibérer sur le point 5 à l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale ordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société en date du 10 juillet 2015 à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision sur la continuité de la société conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
- 2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015083719/1004/22.

LYXOR Synopsis Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.488.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders held on May 28 th, 2015 at 9:00 a.m. (Luxembourg time) has not been able to deliberate validly on the below agenda as the quorum required has not been obtained.

Consequently, the Board of Directors reconvenes the Shareholders to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company to be held in Luxembourg, before a Luxembourg Notary, on *July 9 th*, 2015 at 9:00 a.m. (Luxembourg time), at the registered office of the Company, with the same following agenda (the "Meeting"):

- I. Approval of main amendments of the Articles of Association in compliance with the AIFM Directive as follows:
- 1. Amendment of Article 1 "Denomination" in order to inter alia refer to the Luxembourg Law dated July 12 th , 2013 on alternative investment fund managers.
- 2. Amendment of Article 8 "Form of the Shares" in order to use the new terminology on "Depositary" instead of "Custody".
- 3. Amendment of Article 11 "Net Asset Value" in order to use the terms "depositary fees" instead of "custodian fees" and introduce the new terminology of "Depositary".
- 4. Addition of Article 30 "Preferential Treatment of the Shareholders".
- 5. General rewording of Article 32 (formerly Article 31) "Depositary and other contractual parties".
- II. Approval of the general renumbering of the Articles of Association following the addition of article from and to the Articles of Association.

In order to be able to deliberate validly on the agenda, the reconvened extraordinary general meeting will require no quorum and resolutions on the agenda will be adopted at a majority of two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting. Forms of proxy already received for the extraordinary general meeting held on May 28^{th} , 2015 will remain valid and will be used to vote at the reconvened meeting, unless expressly revoked.

TERMS AND CONDITIONS TO ATTEND THE MEETING

1. Attendance at the Meeting

The shareholders will be allowed to attend the meeting, by giving proof of their identity. The shareholders are requested to inform the Company, at its registered office (28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg / Administration "LYXOR Synopsis Fund" - SGBT/SGSS/CML/CTS/ING), by July 3 $^{\rm rd}$, 2015 at the latest, of their intention to attend the meeting in person. The shareholders who cannot attend the meeting in person may be represented by any person of their convenience



or by proxy. To this effect, proxy forms will be sent to the shareholders accordingly to the law and in addition will be available at the registered office of the Company. The proxy forms must be received duly completed and signed at the registered office of the Company by July 3 rd, 2015 at the latest.

Persons attending the meeting, in quality of registered shareholder, will be requested to produce to the general meeting of shareholders concerned a blocking certificate which will certify the number of shares that they own in the books of European Fund Services S.A. (28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg), to certify of their voting right.

2. Proxy Forms

Shareholders who will not be able to attend the Meeting personally may be represented by any person of their convenience or by proxy. To this effect, proxy forms will be sent to the shareholders accordingly to the law and in addition will be available at the registered office of the Company. The proxy forms must be received duly completed and signed at the registered office of the Company by July 3 rd, 2015 at the latest.

Forms of proxy already received for the extraordinary general meeting held on May 28 th 2015 will remain valid and will be used to vote at the reconvened meeting, unless expressly revoked.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015080927/47.

ALF S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 196.374.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Mr. Alain BROSSE, director, born on February 13 th , 1971 in Gent (Belgium), residing professionally at 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Vicor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and a power of substitution given on March 9 th , 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its/his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Société à reponsabilité limitée which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the name "ALF S.à.r.l., SPF" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and by the law dated 11 May 2007 regarding the incorporation of a Société de gestion de patrimoine familial, as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Object. The object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, the holding, the management and the disposal of (i) financial instruments within the meaning of the law dated August 5 th, 2005 on financial guarantee contracts, and of (ii) cash and assets of any nature whatsoever held on an account.

It may acquire by means of contribution, subscription, purchase option and any other means financial instruments of any nature and sell them by means of sale, exchange or any other way.

The Company will not have any business activity or industrial activity and will not keep a commercial establishment opened to the public.

The Company may not hold intellectual property rights.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its Company object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, within the limits established by the law dated 11 May 2007.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's issued share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twelve Euro and fifty cents (EUR12.50) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). In case of plurality of managers, the managers will form a board of managers.
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.



Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The sole manager or, as the case may be, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3. Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the sole manager or, as the case may be, the board of managers under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
 - (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

17. Reference is made to the provisions of the Law and of the law of 11 May 2007 regarding the incorporation of a Société de gestion de patrimoine familial for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party have subscribed the shares as follows:

Mr. Alain BROSSE, prenamed, declares to subscribe thousend (1,000.) shares by a contribution in kind consisting of (thousand.) 1000 shares (hereafter the "Contribution") representing 100 % of the share capital of "TIPPING POINT S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office in L-1930 Luxembourg 68, Avenue de la Liberté, registered at the RCS Luxembourg under the number B144.682. (Hereafter the "Contributor").

Valuation - Statement

It results from a certificate issued by the managers of "TIPPING POINT S.à r.l." and a certificate issued by the Contributor that, as of the date of such certificate:

- a) Mr. Alain BROSSE, prenamed, is the full owner of at least thousand (1,000) shares of "TIPPING POINT S.à r.l.";
- b) on the date hereof, the Contribution is valued at least thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles;
- c) the shares are not encumbered with any pledge or any other right, the shares are not subject to any seizure or opposition and that the transfer of these shares is not contrary to any provision of the articles of association of "TIPPING POINT S.à r.l.", so that nothing can hinder the contribution and transcription of these shares in favor of the company "ALF S.à.r.l., SPF";
- d) all formalities in order to duly formalize the transfer of the shares to the Company have been made or will be, by his care

The value of the Contribution shall entirely be allocated as follows:

- to the nominal share capital account of the Company for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-); and
 - to the share premium account for an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-).

Such certificates and after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as sole manager (gérant unique) of the Company for an indefinite period of time:
- Mr. Alain BROSSE, director, born on February 13 $^{\rm th}$, 1971 in Gent (Belgium), residing professionally at 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - 2. The registered office will be fixed at 68, Avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alain BROSSE, directeur, né le 13 février 1971 à Gent (Belgique), résidant professionnellement au 68, Avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et d'un pouvoir de substitution donné le 9 mars 2015.

Les dites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrés avec ce dernier.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est établi une Société à responsabilité limitée sous la dénomination «ALF S.à.r.l., SPF» (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.
- **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation (i) d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.



La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12.50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.



- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être autorisés et distribués à tout moment, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale; et



(iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparent pré qualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Alain BROSSE, prénommé, déclare souscrire mille (1.000) nouvelles parts sociales et de les libérer par un apport en nature consistant en l'apport de mille (1.000) parts sociales (ci-après l'«Apport») représentant 100 % du capital social de «TIPPING POINT S.à r.l.», une société à responsabilité limité, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg 68, Avenue de la Liberté, enregistré auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B144.682. (ci-après l'«Apporteur»)

Evaluations - Déclarations

Il résulte d'un certificat délivré par gérants de la société de gestion du "TIPPING POINT S.à r.l." et un certificat délivré par l'Apporteur qu'en date de ce jour:

- a) Monsieur Alain BROSSE, prénommé, est le seul propriétaire des mille. (1.000.) parts sociales de «TIPPING POINT S.à r.l.»;
- b) en date de ce jour, l'Apport est évalué au moins à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés;
- c) les parts ne sont ni grevées d'aucun gage, ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces parts n'est contraire à aucune disposition du règlement de la «TIPPING POINT S.à r.l.» et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces parts en faveur de la société «ALF S.à.r.l., SPF»;
- d) que toutes les formalités dans le but de formaliser le transfert des parts à l'égard de la Société ont été effectuées ou seront effectuées de par ses soins.

La valeur de l'Apport sera affectée comme suit:

- pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) au compte de capital social de la Société, et
- au paiement d'une prime d'émission globale d'un dix-huit mille cinq cents (EUR 18.500,-), payable sur le compte de prime d'émission de la Société.

Lesdits certificats après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain BROSSE, directeur, né le 13 février 1971 à Gent (Belgique), résidant professionnellement au 68, Avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire. Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 avril 2015. 2LAC/2015/7917. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062689/424.

(150072355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

A.L.F. Société de Participation SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.374.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARII

Monsieur Alain BROSSE, directeur, né le 13 février 1971 à Gent (Belgique), résidant professionnellement au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrés avec ce dernier.

Monsieur Alain BROSSE, représenté comme dit ci-avant et agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- l'Acte de constitution de la société ALF S.à.r.l., SPF, reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, comportait une erreur matérielle, en ce qui concerne la dénomination à l'article 1 dans la version anglaise et la version française des statuts.
 - * l'associé unique déclare dès lors son intention de rectifier ladite erreur matérielle dans l'Acte.
 - * En conséquence, l'article 1 de la version anglaise doit se lire comme suit:
- « Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the name "A.L.F. Société de Participation SPF S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and by the law dated 11 May 2007 regarding the incorporation of a Société de gestion de patrimoine familial, as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»
 - * En conséquence, l'article 1 de la version française doit se lire comme suit:
- « Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est établi une Société à responsabilité limitée sous la dénomination «A.L.F. Société de Participation SPF S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

L'associé unique requière le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

DONT ACTE,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8713. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062690/45.

(150072355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Kayl PL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.847.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kayl Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred GBP (£12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 189.840 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Thomas Lugez, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been initialed by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Kayl PL S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred GBP (£12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 189.847 (the "Company"), incorporated on 18 August 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 17 October 2014, number 2993.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:
- Amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1 st April of each year and shall terminate on 31 st March of the following year, approval that the current accounting year which commenced on 1 st January 2015 shall terminate on 31 st March 2015; and consequential amendment of article 11 (Accounting Year) of the articles of association of the Company so as to read as follows:
- " **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st April of each year and ends on 31 st March of the following year."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company to start on 1 st April of each year and to end on 31 st March of the following year.

The Sole Shareholder resolved that the current accounting year which commenced on 1 st January 2015 shall end on 31 st March 2015.

The Sole Shareholder then, consequentially, resolved to amend article 11 (Accounting Year) of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kayl Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500£) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.840 (l'«Associé Unique»),

représentée par Maître Thomas Lugez, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte après avoir été paraphée par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Kayl PL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500£) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.847 (la «Société»), constituée le 18 août 2014 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 17 octobre 2014, numéro 2993.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, agissant en la qualité susmentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. L'Associé Unique détient l'ensemble des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en émission dans la Société de sorte que l'ensemble du capital social est représenté et des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.
 - 2. Le point sur lequel une décision doit être prise est le suivant:
- Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 1 ^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, approbation du fait que l'année sociale en cours qui a commencé le 1 ^{er} janvier 2015 se terminera le 31 mars 2015; et modification en conséquence de l'article 11 (Exercice social) des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

Décision Unique

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 1 ^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1 ^{er} janvier 2015 se terminera le 31 mars 2015.

L'Associé Unique a ensuite, conséquemment, décidé de modifier l'article 11 (Exercice social) des statuts de la Société comme décrit dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LUGEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 25 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9150. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015063110/99.

(150072058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



RES 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.424.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
- François Pfister, administrateur de catégorie A, avec adresse au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Sébastien Comin, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Catherine Baudhuin, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Bertrand Michaud, administrateur de catégorie A, avec adresse au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg
 - Davy Beauce, administrateur de catégorie B, avec adresse au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
 - Marc Frappier, administrateur de catégorie A, avec adresse au 6, rue du Général Pershing, 78000 Versailles, France
 - Vincent-Gael Baudet, administrateur de catégorie B, avec adresse au 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France
- Wilfried Piskula, administrateur de catégorie A, avec adresse au 13, Faubourg Saint Martin, 75010 Paris, France pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;
- 2. Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- 3. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015063331/29.

(150072137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RBS (Luxembourg) S.A.

Jean-Yves Corneau / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2015065155/12.

(150074633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.986.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crédit Agricole Private Banking, une société anonyme constituée selon les lois de la République française, ayant son siège social sis au 5-7 avenue Percier, F-75008 Paris (France), immatriculée SIREN 533 015 939 RCS Paris («CAPB»),

ici représentée par Didier Brisbois, Responsable Secrétariat Central, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'actionnaire unique de «Crédit Agricole Luxembourg», une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 91.986 (la «Société Absorbante»).
- II.- La Société Absorbante est l'actionnaire unique de «CAGP Belgium», une société constituée selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social à B-1160 Auderghem (Bruxelles), Belgique, 19, drève du Prieuré, enregistrée en Belgique auprès du Registre des Personnes Morales (RPM) de Bruxelles sous le n° 0474.882.405 (la «Société Absorbée»).

Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante, la Société Absorbée cessant d'exister, et la totalité de ses actifs et passifs sera transférée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

- III.- Que les 195.480 (cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt) actions nominatives sans dénomination de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbante, sont représentées de sorte que l'actionnaire unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'actionnaire unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
- IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:
- Publication du Projet commun de Fusion le 24 février 2015 au Mémorial C numéro 507 et dépôt dudit projet au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles le 15 janvier 2015 pour publication aux annexes du Moniteur belge sous la référence 2015-01-27/0013830, soit avec un délai correspondant respectivement à un délai supérieur au délai légal (au moins un mois: Luxembourg / au moins six semaines: Belgique) avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet commun de Fusion;
- Réception d'un certificat établi par Maître Gérard INDEKEU, notaire, officiant à Bruxelles, attestant que toutes les conditions préliminaires et formalités relatives à la Fusion ont été réalisées par la Société Absorbée; et
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date de l'assemblée générale des Sociétés Fusionnantes.
 - V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Présentation du Projet commun de Fusion établi par Crédit Agricole Luxembourg et CAGP Belgium et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion, lecture et adoption du rapport spécial des organes de gestion aux actionnaires et renonciation, conformément à l'article 266 (5) de la Loi de 1915, à l'examen du Projet commun de Fusion par un expert indépendant et renonciation au rapport afférent;
- 3. Approbation de l'absorption de CAGP Belgium par Crédit Agricole Luxembourg tel que décrit dans le Projet commun de Fusion ci-dessus mentionné; et
 - 4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'actionnaire unique de la Société Absorbée déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'actionnaire unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique note qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No.-507 le 24 février 2015, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de CAGP Belgium, précitée (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

Lecture et adoption du rapport explicatif de la Société Absorbante et de la Société Absorbée

Conformément aux articles 265 de la Loi de 1915 et 772/8 du code belge des sociétés, les organes de gestion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont établi en commun un rapport spécial à l'intention des actionnaires. Ce rapport a été dûment approuvé par les conseils d'administration respectifs de la Société Absorbée le 15 décembre 2014 et de la société Absorbante le 9 décembre 2014.

Les actionnaires ont pris connaissance dudit rapport et l'ont approuvé.



Renonciation à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant

Conformément aux articles 266 (5) de la Loi de 1915 et 772/9 §3 du code belge des Sociétés, les actionnaires de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport sur le Projet Commun de Fusion par un expert indépendant.

Documentation mise à disposition

Conformément à l'article 267 de la Loi de 1915, telle que modifiée, la documentation légale relative à la Fusion a été tenue à disposition de l'actionnaire unique au siège social de la Société Absorbante, ce, pendant le délai d'un mois précédant la présente assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

Un certificat attestant du dépôt desdits documents, dûment signé par un représentant de la Société restera annexé au présent acte.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C numéro 507 du 24 février 2015, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

La Fusion prendra effet entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, conformément à l'article 273ter (la «Publication»).

A compter de la date de Publication, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de ses actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide que d'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme ayant été effectuées au nom de la Société à compter du 1 er janvier 2015.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, de l'exécution des actes et formalités préalables à la fusion en ce qui concerne la procédure relative à la Société et que les sociétés qui fusionnent ont approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été levée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. BRISBOIS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 3 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17149. Reçu douze euros (12,-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015089436/103.

(150102405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Ecole Européenne de Shaolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 59.842.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11/06/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commercial, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- ECOLE EUROPEENNE DE SHAOLIN SARL, avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Brill, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2/07/2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.



Pour extrait conforme Maître Radocchia Le liquidateur

Référence de publication: 2015089534/20.

(150101322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Hesperange, le 8 avril 2015

L'assemblée générale annuelle des actionnaires à décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Kevin Brown
- Lorna Cassidy
- Gudrun Goebel
- Henry C Kelly
- Michel Vareika
- Revel Wood
- Simon Andrew Wright

L'assemblée générale annuelle des actionnaires à décidé de nommer Deloitte Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.

Jean-Yves Corneau

Senior Company Secretary

Référence de publication: 2015065156/24.

(150074635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Ferwi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 63.365.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11/06/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commercial, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- FERWI HOLDING SA, avec siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2/07/2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Radocchia

Le liquidateur

Référence de publication: 2015089556/20.

(150101321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.



WealthCap S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.769.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 10. Juni 2015

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der WealthCap S.A. SICAF-SIF (die "Gesellschaft") vom 10. Juni 2015 geht folgendes hervor:

- Die Versammlung beschließt, die PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 65477, mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2015 zu bestellen.

Gezeichnet: Mayers, Kötteritzsch, Sommer

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im Juni 2015 Structured Invest S.A. Silvia Mayers / Stefanie Dany

Référence de publication: 2015089974/17.

(150102537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Maison du Beau Cadeau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.617.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11/06/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commercial, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- MAISON DU BEAU CADEAU, avec siège social à L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2/07/2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme Maître Radocchia *Le liquidateur*

Référence de publication: 2015089748/20.

(150101320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Parnassa Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.656.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11/06/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commercial, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- PARNASSA HOLDING SA, dont le siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, a été dénoncé en date du 24 mars 2004

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2/07/2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.



Pour extrait conforme Maître Radocchia *Le liquidateur*

Référence de publication: 2015089821/19.

(150101319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

S.I. Snacking 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 17, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.168.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11/06/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commercial, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

S.I. SNACKING 1 SARL, avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 17, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2/07/2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Radocchia

Le liquidateur

Référence de publication: 2015089861/20.

(150101318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg C 63.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du Groupement tenue en date du 26 mai 2015

En date du 26 mai 2015, l'assemblée générale annuelle du Groupement a pris la résolution de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Madame Laurence PARISON
- Monsieur Jean-Arnold COUTAREAU

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

FinAdmin E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2015092067/18.

(150103313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Bank GPB International S.A., Société Anonyme,

(anc. GPB International S.A.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 178.974.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of GPB International S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.974, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 July 2013, published in the Luxembourg official



gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 12 September 2013, number 2239 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert on 8 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2015, number 261. The articles of incorporation have not been amended since the last amendment.

The general meeting was opened at 9.00 a.m. with Mr. Max Kremer, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Sebastian Jans, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr. Patrick Ries, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1) Change of the name of the Company from its current name "GPB International S.A." to "Bank GPB International S.A.";
 - 2) Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company; and
 - 3) Miscellaneous.
- II. That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and all the represented shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
 - IV. That the present general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the sole shareholder takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from its current name "GPB International S.A." to "Bank GPB International S.A.".

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation as follows:

"Art. 1. Name, Registered Office, Duration. Under the name "Bank GPB International S.A." a company (the "Company") exists pursuant to the Luxembourg Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

The registered office of the Company is established in city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

The Company is incorporated for an unlimited period. It may be dissolved at any time with and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation".

There being no further business, the meeting is terminated at 9.10 a.m..

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

sind die Aktionäre der GPB International S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft (société anonyme), mit dem Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L1717 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 178.974 und gegründet gemäß einer notariellen Urkunde vom 10. Juli 2013, welche im Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) Nummer 2239 vom 12. September 2013 veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft"), zur außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 8. Januar 2015 durch eine notariellen Urkunde, veröffentlicht im Amtsblatt vom 2. Februar 2015, Nummer 261.



Die Generalversammlung wurde um 9.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herr Max Kremer, Avocat à la Cour, geschäftansässig in Luxemburg, eröffnet,

welcher Herr Sebastian Jans, licencié en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Patrick Ries, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, erklärt der Vorsitzende folgendes:

- I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:
- 1) Änderung des Namens der Gesellschaft von "GPB International S.A." in "Bank GPB International S.A.".
- 2) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft; und
- 3) Verschiedenes.
- II. Dass der vertretene Alleinaktionär, der Vertreter des Alleinaktionärs, sowie die Anzahl der Aktien auf einer Liste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt, um mit derselben registriert zu werden, und ist ordnungsgemäß von dem bevollmächtigten Vertreter des Alleinaktionärs und der Notarin unterschrieben.

Dass die Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt wird.

- III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist, dass der vertretene Alleinaktionär erklärt, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.
- IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst der Alleinaktionär einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft von "GPB International S.A." in "Bank GPB International S.A." zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt Art. 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

"Art. 1. Name. Unter dem Namen "Bank GPB International S.A." besteht eine Aktiengesellschaft (die "Gesellschaft") gemäß dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Verwaltungsrates im Großherzogtum Luxemburg oder auch im Ausland errichtet werden.

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet. Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher in der für die Statutenänderungen erforderlichen Form gefasst wird."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar versteht und spricht Englisch und bestätigt hiermit das auf Wunsch der erschienenen Personen, dass die vorliegende notarielle Urkunde in Englisch verfasst wurde und eine deutsche Fassung beigefügt ist; auf Wunsch der erschienenen Personen, hat im Falle eines Widerspruches zwischen der deutschen und der englischen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat dieser mit dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KREMER, S. JANS, P. RIES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 10. Juni 2015. Relation: EAC/2015/13185. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015094368/112.

(150104594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

JSS Special Investments FCP (SIF), Fonds Commun de Placement.

Das abgeänderte Verwaltungsreglement des spezialisierten Investmentfonds JSS Special Investments FCP (SIF) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 16. Juni 2015.

J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015095308/11.

(150105359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Structured Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Cross Commodity Long/Short ex AL Fund

Anteilklasse R1 - ISIN: LU0944770931 - WKN: A1W16K Anteilklasse R2 - ISIN: LU0944771079 - WKN: A1W16L Anteilklasse I - ISIN: LU0944771152 - WKN: A1W16M

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates wird der o.g. Fonds zum 15. Juli 2015 aus wirtschaftlichen Gründen aufgelöst und anschließend von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juni 2015.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Stefanie Dany

Référence de publication: 2015096419/9486/16.

BTM Premier Fund V, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié de BTM Premier Fund V a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 juin 2015..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2015095435/11.

(150105082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Notice to Shareholders

The Board of Directors of Allianz Global Investors Fund - Société d'Investissement à Capital Variable announces, that as per 9 June 2015 the following Sub-Funds have been merged:

ISIN	German	Sub-Fund	Share	Status
	security no.	Name	Class	Status
LU0342683553	A0Q0WE	Allianz Global Investors Fund -	A (H2-EUR)	Merging Sub-Fund
		Allianz Dynamic Multi Asset Plus		
LU1019989323	A1XCBF	Allianz Global Investors Fund -	A (EUR)	Receiving Sub-Fund
		Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 50		
LU0726106791	A1JR0E	Allianz Global Investors Fund -	I (H2-JPY)	Merging Sub-Fund
		Allianz Dynamic Multi Asset Plus		
LU1188015801	A14NKH	Allianz Global Investors Fund -	I (H2-JPY)	Receiving Sub-Fund
		Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 50		

Due to the merger the Sub-Fund Allianz Global Investors Fund - Allianz Dynamic Multi Asset Plus has been closed. Senningerberg, June 2015.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2015096418/755/23.



Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxemburg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.459.

RECTIFICATIF

de l'acte numéro 2015044361

déposé le 20 mars sous le numéro 150050600

Il y a lieu de corriger dans le Mémorial C no 1164 du 5 mai 2015, page 55859, l'entête de la publication.

Il y a lieu de lire:

"Dreieich S.à r.l., Société à responsabilé limité."

au lieu de :

"Dreieich S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle."

Référence de publication: 2015096416/14.

Velcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 117.589.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, Notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VELCAR S.A.", avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1670 du 04 septembre 2006,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 117.589 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle sis L-3895 Foetz, rue de l'industrie à L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.
 - 2. Démission de l'administrateur Monsieur Jean-Charles NIGON avec effet au 07 mars 2015 et décharge.
 - 3. Nomination de Monsieur Vincent TUCCI en tant qu'administrateur de la Société et fixation de la durée de son mandat.
 - 4 Divers
- B. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur", la mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

C. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social actuel de la Société au 1, rue Lankelz, L-4205 Esch-sur-Alzette et modifie par conséquent l'article 1 ^{er} alinéa 3 des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 1 er. (alinéa 3). Le siège social est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.»



Deuxième résolution:

L'assemblée prend acte et accepte la démission de l'administrateur Monsieur Jean-Charles NIGON, demeurant au 45, Rue Joseph Vernet, F-17000 La Rochelle (France) et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, pour une durée de six (6) ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, elles ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063501/60.

(150071948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Tan An Huynh / Andrew Hook

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015058952/12.

(150067882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

MO Group International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.420.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1 er Avril 2015 à 15H00

Première résolution

L'Actionnaire unique accepte la démission des administrateurs du Conseil d'administrations:

- Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet en date du 1 ^{er} Avril 2015.
- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet en date du 1 er Avril 2015.
- Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14/02/1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet en date du 1 ^{er} Avril 2015.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes sont nommées membre du Directoire pour une période prenant fin à la tenue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes du 31 décembre 2020:



- Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en tant que membre du Directoire de la société avec effet en date du 1 er Avril 2015.
- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg en tant que membre du Directoire de la société avec effet en date du 1 ^{er} Avril 2015.
- Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14/02/1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg en tant que membre du Directoire de la société avec effet en date du 1 er Avril 2015.

Troisième résolution:

Les personnes suivantes sont nommées membre du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin à la tenue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes du 31 décembre 2020:

- Madame Tatiana KIM, née à Moscou (Russie) le 25/01/1969 ayant comme adresse de contact apt 44, 5, Octyabrsky lane, 127018 Moscow (Russia) avec effet en date du 1 ^{er} Avril 2015.
- Monsieur Pascal CLEMENT, né à Saint-Dié (France) le 7/03/1970, ayant comme adresse de contact 135, Boulevard St Marguerite 06220 Vallauris, France avec effet en date du 1 er Avril 2015.
- Monsieur Rolf SCHAEFER, né à Duisburg (Allemagne) le 21/02/1947, ayant pour adresse de contact Haendelstrasse 67; 63500 Seligenstadt, (Allemagne) avec effet en date du 1 er Avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015064178/42.

(150073822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Jade Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 28.507.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour JADE SOPARFI SARL

Signature

Référence de publication: 2015059107/12.

(150067692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Agacom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.928.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Eric Yannick TRIOL, dirigeant de sociétés, demeurant à L-5752 Frisange, 23A, Lëtzebuergerstrooss.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AGACOM, avec siège social à L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.928 (NIN 2015 24 08 502).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 511 du 2 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKER, de résidence à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 21 mai 2010;



- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 15 janvier 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 701 du 13 mars 2015.

Que le capital social de la société s'élève au montant de trente-et-un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente-et-un euros (€ 31.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Eric Yannick TRIOL, prénommé.

Ensuite le comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Bettembourg à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. (alinéa 1 er). Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Y. TRIOL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 avril 2015. Relation: GAC/2015/3379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064502/42.

(150074035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Millennuim Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015059181/11.

(150067406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Safetouring International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.380.

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société de son adresse actuelle 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059362/12.

(150067265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

TPL Wittenberge S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.746.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,



was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Wittenberge S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.746 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on May 25, 2007 pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1557 of July 25, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2479 of October 14, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5 th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. waiver of the convening notices;
- 2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
 - 3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;
- 4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;
- 5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. miscellaneous.
 - III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and the issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.



Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of three million nine hundred and seventeen thousand euro (EUR 3,917,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of three million nine hundred and seventeen thousand euro (EUR 3,917,000) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) the remaining amount of three million nine hundred and sixteen thousand nine hundred and fifty euro (EUR 3,916,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

- 1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- 2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- 3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- 4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- 5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
- 6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- 7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind:
- 8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
- 9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to three million nine hundred and seventeen thousand euro (EUR 3,917,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- 10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 8. The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the Class B Shares all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Wittenberge S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.746 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 25 mai 2007 suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1557 du 25 juillet 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 du 14 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5 th , Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. renonciation aux formalités de convocation;
- 2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
 - 3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;
- 4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;
- 5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. divers.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de trois millions neuf cent dix-sept mille euros (EUR 3.917.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de trois millions neuf cent dix-sept mille euros (EUR 3.917.000) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de trois millions neuf cent seize mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.916.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que.

‹‹

- 1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
- 2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
- 3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
- 4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
- 5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
- 6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- 7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- 8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
- 9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à trois millions neuf cent dix-sept mille euros (EUR 3.917.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
- 10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:



"Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille quatre cents Euros (EUR 3.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9664. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015064403/247.

(150072905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SANAD Fund for MSME, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.794.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 avril 2015.

Pour le compte de SANAD Fund for MSME SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2015059367/12.

(150067598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sasmat Theodule SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 107.215.

Dépôt rectificatif au dépôt L140035011 du 25.02.2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015059368/11.

(150068011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.



Epi II S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EPI 2 S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 196.423.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April, Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared

Ms Tessy Bodeving, private employee, residing professionally in Diekirch, acting in the capacity as a special proxyholder of EPI 1 S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 196.185, has incorporated a company called and spelled "EPI 2 S.à r.l.", a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in course of registration with the Register of Trade and Companies of Luxembourg not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"), by virtue of the authority conferred to her by EPI 1 S.à r.l. pursuant to a proxy given under private seal on 9 th April 2015, which proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, remains annexed to the deed of the undersigned notary of 10 th April 2015, documenting the incorporation of the Company, deed number 10.914 of the notary's register (the "Deed"), registered at Diekirch Actes Civils on 13 th April 2015, Relation: DAC/2015/6050, not yet filed with the Register of Commerce and Companies.

The appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record that in the Notarial Deed, appears a clerical error (erreur d'écriture) occurred in the Deed. The error being that the name EPI 2 S.à r.l. should have been spelled "EPI II S.à r.l." instead of "EPI 2 S.à r.l." as currently stated in Article 1 of the articles of incorporation included in the Deed as well as in its French translation. The references to the name "EPI 2 S.à r.l." in the Deed are thus hereby corrected by the correct name "EPI II S.à r.l." and all references to "EPI 2 S.à r.l." shall be read "EPI II S.à r.l.".

Should have been read (English Version):

"Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "EPI II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Should have been read (French Version):

« **Art. 1** er . **Nom.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EPI II S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes du Grand-Duché de Luxembourg.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the change of the name are estimated at six hundred euro (EUR 600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Diekirch on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Madame Tessy Bodeving, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, agissant en sa qualité de mandataire spécial de EPI 1 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.185 a constitué une société dénommée et qui s'écrit «EPI 2 S.à r.l.», société de droit luxembourgeois, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg (le «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, du 10 avril 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à une procuration donnée sous seing privé en date du 9 avril 2015, laquelle, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à l'acte établi par le notaire instrumentant le 10 avril 2015, documentant la constitution de la Société, acte numéro 10.914 du répertoire du notaire (l' «Acte»),



enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 avril 2015, Relation: DAC/2015/6050, pas encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter que dans l'Acte Notarié, une erreur matérielle s'est produite dans l'Acte. L'erreur consiste en ce que le nom EPI 2 S.à r.l. aurait dû s'écrire «"EPI II S.à r.l."» au lieu de «EPI 2 S.à r.l.» tel qu'actuellement indiqué à l'Article 1 des statuts inclus dans l'Acte ainsi que dans sa traduction française. Les références au nom de «EPI 2 S.à r.l.» dans l'Acte sont donc par les présentes corrigées par le nom correct de «"EPI II S.à r.l."» et toutes références à «EPI 2 S.à r.l.» doivent se lire «"EPI II S.à r.l."».

Il aurait fallu indiquer (version anglaise):

"Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "EPI II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Il aurait fallu indiquer (version française):

« **Art. 1** er . **Nom.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EPI II S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes du Grand-Duché de Luxembourg.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la réduction du capital social sont estimés à six cent (EUR 600.-) euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6694. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064736/85.

(150074108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Belloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 154.304.

Par cette lettre, je vous annonce que je donne ma démission comme administrateur de votre société à partir du 1 ^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 28 mars 2015.

Basic Eight S.A

Référence de publication: 2015059588/11.

(150068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Carlisle Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 171.310.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Carlisle Holding Company S.à r.l.

Victor Heggelman

Mandataire

Référence de publication: 2015059635/12.

(150068287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



Promonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3322 Bivange, 8, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.667.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «PROMONOVA SA» avec siège social à L-3321 Berchem 22, rue Hans Adam, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.667,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à pétange, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 483 en date du 07 mai 2004, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale (transfert de siège) reçu par Maître Aloyse BIEL, le deux mai 2011, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1795 en date du 5 août 2011.

L'Assemblée est ouverte à 10h00 heures sous la présidence de Monsieur Luciano MERCURIO, coordinateur de chantier, demeurant à L-3321 Berchem

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Jacqueline MULLER, salariée, demeurant professionnellement à Berchem

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- Transfert du siège social.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.
- III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution unique:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-3322 Bivange, 8, rue de la Poste.

Berchem, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015065136/31.

(150074002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.700.

Je soussignée, Madame Céline STEIN, remets par la présente ma démission de ma fonction d'administrateur de la société anonyme Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B61700, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Céline STEIN.

Référence de publication: 2015059637/11.

(150068868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Chonga Negotium S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Alpina Negotium S.à r.l.).

Siège social: L-4599 Diffendange, 47, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.814.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 22 janvier 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059667/11.

(150068653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



Faroe Investments Daventry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.728.916,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 195.814.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 24,076,616. (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pound sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195.310 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie FAGNANT, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 20 April 2015.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Daventry S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), registered with the RCS under number B 195.814 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 11,000 (eleven thousand) shares is held by the Sole Shareholder.
- B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - C. The agenda of the meeting is as follows:
- (1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 10,717,916.- (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 10,728,916.- (ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen pound sterling) by way of the issuance of 10,717,916 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each (collectively, the New Shares);
- (2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 10,717,916.49 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling and forty-nine pence) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 10,717,916.- (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.49 (forty-nine pence);
- (3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the changes proposed above; and
- (4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 10,717,916.- (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 10,728,916.- (ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen pound sterling) by way of the issuance of 10,717,916 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 10,717,916.49 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling and forty-nine pence) allocated as explain here after.



Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 10,717,916 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 10,717,916.49 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling and forty-nine pence), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 10,717,916.- (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.49 (forty-nine pence).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 10,717,916.49 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling and forty-nine pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,728,916.-(ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen pound sterling), represented by 10,728,916 (ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The amount of GBP 10,717,916.49 (ten million seven hundred seventeen thousand nine hundred sixteen pound sterling and forty-nine pence) corresponds to the amount of EUR 14,842,630.64 (fourteen million eight hundred forty-two thousand six hundred thirty euro and sixty-four cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 20 April 20 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195.310 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie FAGNANT, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Daventry S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195.814 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- A. La totalité du capital social, représentée par 11.000 (onze mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
- B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - C. L'ordre du jour est le suivant:
- (1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 10.717.916,- (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant de GBP 10.728.916,- (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize livres sterling) par voie de création et d'émission de 10.717.916 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);
- (2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 10.717.916,49 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling et quarante-neuf pence) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 10.717.916,- (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,49 (quarante-neuf pence);
- (3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et
- (4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 10.717.916,- (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant total de GBP 10.728.916,- (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize livres sterling), par voie d'émission de 10.717.916 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 10.717.916,49 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling et quarante-neuf pence) alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 10.717.916 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 10.717.916,49 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling et quarante-neuf pence), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 10.717.916,- (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,49 (quarante-neuf pence).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 10.717.916,49 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling et quarante-neuf pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:



« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 10.728.916,- (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize livres sterling), représenté par 10.728.916 (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.000,- (six mille euros).

La somme de GBP 10.717.916,49 (dix millions sept cent dix-sept mille neuf cent seize livres sterling et quarante-neuf pence) correspond à la somme de EUR 14.842.630,64 (quatorze millions huit cent quarante-deux mille six cent trente euros et soixante-quatre cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 avril 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8709. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063865/194.

(150073027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Citedevant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015059669/11.

(150068635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059732/11.

(150068608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



Lux-Sutures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Ordentlichen Generalversammlung vom 09. Mai 2012

Nach Ablauf der Mandate des Verwaltungsrates und des Kommissars hat die Versammlung einstimmig beschlossen:

Erster Beschluss

Wiederernannt wurden als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft:

- Herr Raimund SCHMITZ, geboren am 16/05/1946 in Crombach (Belgien), Tierarzt, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37;
- Frau Anneliese MICHAELIS, geboren am 29/06/1949 in Sankt Vith (Belgien), Hausfrau, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37

Als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wurde neu ernannt:

- Herr Stephan SCHMITZ, geboren am 02/12/1985 in Malmedy (Belgien), Angestellter, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37

Diese Mandate enden mit der jährlichen Hauptversammlung, welche über das Jahr 2017 abstimmt, das heißt im Jahre 2018.

Zweiter Beschluss

- Herr Paul MÜLLER, geboren am 03/11/1956 in Sankt Vith (Belgien), Privatbeamter, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, maison 14, wurde als Kommissar der Gesellschaft wiederernannt. Dieses Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, welche über das Jahr 2017 abstimmt, das heißt im Jahre 2018.

Dritter Beschluss

- Herr Raimund SCHMITZ, vorgenannt, wurde zum geschäftsführenden Verwalter der Gesellschaft wiederernannt, gemäß dem Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Dieses Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, welche über das Jahr 2017 abstimmt, das heißt im Jahre 2018.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 28. April 2015.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015064094/32.

(150073804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059739/11.

(150068713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Germont Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.580.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Germont Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015059779/11.

(150068612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



QS Master GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.222,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.750.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

QUILVEST & PARTNERS, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156.529 (the "Sole Shareholder")

represented by Johan Orsinet, maître de droit, residing in Luxembourg:

being the Sole Shareholder of QS Master GP, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B182.750, whose share capital is EUR 12,500, (hereafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, on 6 th December, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 13134 dated January 30 th, 2014.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Sole Shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to enact as follows:

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolution in accordance with the provisions of article 10 of the articles of incorporation of the Company:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the issued share capital of the Company from its current denomination in Euro (EUR) to United States Dollars (USD) and as a consequence, to convert the share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fourteen thousand two hundred twenty-two United States Dollars (USD 14,222) using the exchange rate of 1.13776

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of such currency conversion, the share capital of the Company is now set at fourteen thousand two hundred twenty-two United States Dollars (USD 14,222) represented by fourteen thousand two hundred twenty-two (14,222) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

As a consequence of the adoption of the present resolution, the Sole Shareholder resolves that article 5 of the articles of incorporation of the Company will henceforth read as follows:

"Art. 5. The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand two hundred twenty-two United States Dollars (USD \$14,222) divided into fourteen thousand two hundred twenty-two (14,222) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD \$1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

QUILVEST & PARTNERS, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.529 (l'«Associé Unique-»)

représentée par Johan Orsinet, maître de droit, résidant à Luxembourg,

étant l'associé unique de QS Master GP, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.750, au capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) (la «Société») et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 13134, daté 30 janvier 2014,



La partie comparante, agissant en qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de sa dénomination courante d'Euros (EUR) en dollars des Etats-Unis (USD) et en conséquence de convertir le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en quatorze mille deux cents vingt-deux Dollars des Etats-Unis, (\$14,222) en utilisant le taux de change de 1.13776.

L'Associé Unique prend acte qu'en conséquence du changement de devise; le capital social de la Société s'élèvera désormais à un montant de quatorze mille deux cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis, (\$14.222) représenté par quatorze mille deux cent vingt-deux (14.222) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (\$1) chacune.

Il résulte de l'adoption de la présente résolution, que l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille deux cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis (\$14.222) divisé en quatorze mille deux cent vingt-deux (14.222) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar (\$1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ORSINET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8527. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015064261/86.

(150073390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Globaltex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 44.360.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2015

Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Pascal De Graeve, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

Certifié sincère et conforme

GLOBALTEX INVESTISSEMENTS S.A

Référence de publication: 2015059790/13.

(150068689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

LUX-FUND Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 avril 2015

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2014, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.



L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul WARINGO de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 mai 2014 et approuve la cooptation de Monsieur Marc FOHR en tant que nouvel administrateur avec effet à compter du 25 juin 2014.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Roger KRÄMER de sa fonction d'administrateur avec effet au 22 mai 2014 et approuve la cooptation de Monsieur Christian REYGAERTS en tant que nouvel administrateur avec effet à compter du 25 juin 2014.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2016:

Monsieur Aly KOHLL, Président

Monsieur Luis DIAS BARROS, Administrateur

Monsieur Mike FELTEN, Administrateur, demeurant professionnellement à 130-132, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Monsieur Marc FOHR, Administrateur

Monsieur Claude HIRTZIG, Administrateur

Monsieur Norbert NICKELS, Administrateur

Monsieur Christian REYGAERTS, Administrateur

Monsieur Alain RIES, Administrateur

Madame Ingrid STEVENS, Administrateur

Monsieur Carlo STRONCK, Administrateur

Monsieur Paolo VINCIARELLI, Administrateur

Monsieur Laurent ZAHLES, Administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG S.A., a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2016.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015064092/41.

(150073520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Hermes Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.670.

Dépôt complémentaire au dépôt enregistré et déposé le 28.11.2014 référence L140212393

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015059811/13.

(150068368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Euro Choice VI LP, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.446.

STATUTS

Extrait analytique

Il est porté à la connaissance du public que le contrat social d'une société en commandite simple contient les indications suivantes:



- 1. Dénomination. Euro Choice VI L.P.
- 2. Forme juridique au Luxembourg. société en commandite simple
- 3. Siège social. 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- 4. Objet social. les objets de la Société sont les suivants: (i) la recherche, en Ecosse et ailleurs, d'une plus-value en capital à longue terme par l'acquisition, la détention et la disposition d'investissements de portefeuille centrés sur le buyout, capital de développement et, sur une base sélective, sur des investissements dans des petites et moyennes entreprises ayant leur siège dans l'Union Européenne, dans d'autres pays européens et dans des pays adjacents, (ii) l'exercice de toute autre activité jugée par l'associé solidaire comme nécessaire, préparatoire, accessoire, préliminaire ou auxiliaire à ce qui précède, et (iii) l'exercice, en Ecosse et ailleurs, d'une activité licite quelconque et conforme à ce qui précède
 - 5. Capital / fonds social. 4.750,00 EUR (1,00 EUR libéré)
 - 6. Date de commencement au Luxembourg. 16 avril 2015
 - 7. Durée. jusqu'au 30 avril 2026, sous réserve d'une prorogation ou une dissolution anticipée
 - 8. Premier exercice. le premier exercice est réputé avoir commencé le 16 mars 2015
 - 9. Exercice social. l'exercice social coïncide avec l'année civile
- **10. Associé solidaire.** Euro Choice VI GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195337
 - 11. Associé gérant. l'associé solidaire (voir ci-dessus), qui est réputé avoir été nommé au Luxembourg le 16 avril 2015
- 12. Régime de signature statutaire / pouvoir de signature du gérant. l'associé solidaire en tant que gérant représente et engage la société sous réserve des et conformément aux dispositions du contrat social de la société
- 13. Délégué à la gestion journalière (gestionnaire de fonds d'investissement alternatif). AKINA (Luxembourg), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195211, qui est réputé avoir été nommé au Luxembourg le 16 avril 2015
 - 14. Titre du délégué à la gestion journalière. gestionnaire de fonds d'investissement alternatif
- 15. Régime de signature statutaire / pouvoir de signature du délégué. envers les tiers et en justice, la société est valablement engagée par la signature du gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (c'est-à-dire le délégué à la gestion journalière), sous réserve des et conformément aux dispositions du contrat social de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065573/41.

(150075095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

IH 9 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.750.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- de nommer Sarah Broughton, avec adresse professionnelle au 1, Eagle Place, 2 nd Floor, London SW1Y 6AF, United Kingdom au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059834/13.

(150068561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



Ilix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 77.954.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2015

La démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée. Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Certifié sincère et conforme

Ilix Holding S.A.

Référence de publication: 2015059836/13.

(150068604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Hocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.793.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «HOCAP S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 avril 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2015. Relation: EAC/2015/9251.

- que la société «HOCAP S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 793.

constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 988 du 28 juin 2002.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial, le 27 mai 2008,

se trouve à partir de la date du 20 avril 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 10 octobre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063970/28.

(150073446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 98.134.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059851/11.

(150068319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.934.

Statuts coordonnés, suite à une déclaration rectificative reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015059892/11.

(150068718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

SCI Immo Walmon, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1918 Luxembourg, 37A, rue de Laroche.

R.C.S. Luxembourg E 5.632.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Philippe STEINER, gérant, né le 24 août 1959 à Sarrebourg (France), demeurant à F-57870 Walscheid, 20B, rue du stade, et
- 2.- Madame Elke FISCHER, gérante de sociétés, née le 16 mars 1962 à Leverkusen (Allemagne), demeurant à F-57870 Walscheid, 20B, rue du stade,

Lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er . Il est formé entre les parties soussignées une société civile immobilière sous la dénomination «SCI IMMO WALMON».
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la vente, la mise à disposition aux associés et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la Société.

La Société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.
 - Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR) représenté par CENT (100) parts d'une valeur nominale de VINGT EUROS (EUR 20.-) chacune.
- **Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.



Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

- **Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.
- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

La société sera valablement engagée par la signature d'un des gérants respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérants, mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

- **Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.
- **Art. 11.** Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération du capital

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent (100) parts comme s	suit:
1 Monsieur Philippe STEINER, prénommé, cinquante parts	50
2 Madame Elke FISCHER, prénommée, cinquante parts	50
TOTAL: CENT PARTS	

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000.-EUR) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale décident ce qui suit:

- de nommer comme gérants pour une durée illimitée:
- 1.- Monsieur Philippe STEINER, prénommé,
- 2.- Madame Elke FISCHER, prénommée,
- de fixer le siège de la société à L-1918 Luxembourg, 37a, rue de Laroche

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe Steiner, Elke Fischer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 avril 2015. 1LAC / 2015 / 12292. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064318/86.

(150073712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck